



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 Janvier 2025**

Arrondissement de GRENOBLE  
Canton de SAINT EGREVE  
**Commune de SARCENAS**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2025**

**Délibération n° 250123-07**

**Choix option AVP pour la réhabilitation de l'ancienne mairie**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Président : M. Sylvain DULOUTRE

Présents : M. Sylvain DULOUTRE, M. Nicolas MOUGIN, Mme. Chantal DURANTON, M. Jean-Louis SPADA, Mme Annie PRAT, Mme Marie-France CROIX, M Jean CLOT

Secrétaire de séance : Chantal DURANTON

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie SEBBAR ayant donné pouvoir à M Jean CLOT, Mme Elsa GAUTIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas MOUGIN

Absents :

**▲ 07. Choix option AVP pour la réhabilitation de l'ancienne mairie**

Le Maire rappelle que par délibération du 3 octobre 2024, l'équipe maîtrise d'œuvre PWA a été retenue pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie.

PWA a proposé 6 scénarii préliminaires de réhabilitation de l'ancienne mairie :

- 1 Réhabilitation sans combles – 4 logements
- 2 Réhabilitation sans combles, avec mezzanine, 4 logements
- 2bis Réhabilitation partie combles, mezzanine – 4 logements
- 3 Réhabilitation avec combles et mezzanine, 4 logements
- 4 Réhabilitation partie combles, mezzanine et extension – 5 logements
- 5 Réhabilitation avec combles, mezzanine et extension – 5 logements

Un scénario doit être sélectionné pour lancer la phase d'étude avant-projet (AVP).

Le principal facteur contraignant dans ce choix est le financement à court terme du projet.

Différentes simulations financières ont été effectuées, prenant en compte le coût estimatif des phases études et travaux, les ressources financières présente et à venir de la commune, des hypothèses de subventionnement, les capacités d'endettement très limitées de la commune et ses



**SARCENAS**

Le Col de Porte

besoins de financement pour d'autres thématiques.

Les scénarii se basant sur la construction d'une extension sont intéressants sur le plan urbanistique et par des revenus récurrents additionnels à terme, mais leur coût de travaux est significativement plus élevé et nécessiterait des besoins de trésorerie très élevés.

Parmi les scénarii à 4 logements, l'aménagement de la totalité des combles du scénario 3 se heurte à des difficultés techniques qui impactent le coût des travaux, sans offrir de bénéfice notable.

Aussi, le Maire propose de choisir le scénario 2bis et de lancer la phase AVP.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le lancement de la phase AVP de l'ancienne mairie**
- **APPROUVE le lancement de l'étude du scénario 2bis et ses éléments techniques et financiers**
- **AUTORISE Mr Le Maire à signer tous documents s'y rapportant**

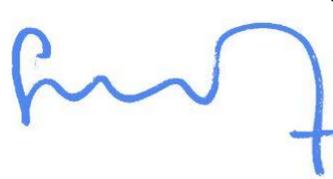
Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7    Votants : 9    Pour : 7    Contre :    Abstentions : 2

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à SARCENAS, le 23 janvier 2025.

Le Maire, Sylvain DULOUTRE





Envoyé en préfecture le 25/01/2025

Reçu en préfecture le 25/01/2025

Publié le



ID : 038-213804727-20250123-250123\_07-DE